



Achat à l'offre du mandat

Par Matt123

Bonjour,

Nous sommes un couple, première expérience pour acquérir un bien.

Dans un premier temps, nous avons fait une proposition d'achat par le biais d'une agence immobilière à 221.000 euros, qui a été refusée par le vendeur (Début de semaine) auparavant (Week end) nous avons vu le propriétaire mettre sa maison sur leboncoin à 222.000 euros.

Pour info, c'est un mandat "simple"

J'ai donc prévenu l'agent immobilier qui m'a dit de faire une offre au prix en indiquant de mettre le Code Civil 1583 dans le mail etc.. et que le vendeur ne pourra pas refuser l'offre.. or elle a bien été refusée sous motif que le vendeur (Ce qu'il a dit à l'agent immo) avait accepté une offre le jour même à 220.000 euros alors que nous proposons 225.000 (C'est son choix après tout).

Cependant, j'ai donc contacté le vendeur directement, qui par hasard était des connaissances de ma belle-famille, et qui m'a affirmé qu'il avait reçu une offre mais qu'il n'avait rien accepté et qu'il était désolé car il nous aurait bien vendu sa maison.

On est donc confus, nous ne savons plus quoi faire. Nous avons demandé à l'agent immobilier une preuve de l'offre à 220.000 euros mais nous sommes dans l'attente et nous avons peur que cette offre soit finalement antidatée car nous savons pertinemment que notre offre était la seule ce jour-ci au prix du mandat et que le vendeur n'avait pas accepté d'offre?

Voilà, si vous avez des conseils à nous donner, nous sommes preneurs.

Merci beaucoup!!

Par ESP

Bonjour

Attention, l'agent immobilier ne peut accepter lui-même 220.000 €. Le vendeur doit être questionné et donc peut refuser.

Par Matt123

Bonjour,

Merci de votre réponse.

L'offre qui soit disant a été acceptée à 220.000 euros est en fait des personnes qui l'ont visité pendant le week end par le biais du propriétaire sans que l'agent immobilier ne soit au courant.

Ayant eu le vendeur aussi au téléphone, il m'a bien confirmé qu'il n'avait rien accepté pour l'instant en plus...

Donc notre offre à l'achat du mandat doit-elle être acceptée?

L'agent immobilier attend une preuve du propriétaire pour justifier l'acceptation de l'offre à 220.000 euros.

Par ESP

Nous avons demandé à l'agent immobilier une preuve de l'offre à 220.000 euros

Le propriétaire n'a signé qu'un mandat simple, il est libre de vendre de son côté, que vient faire l'agent immobilier dans celle-ci.?